



# LES PRIX DE TRANSFERT

## Sénégal - Dakar

### 10 - 13 mars 2014

#### 4. Les services intra-groupe



# Types de services intra-groupe

---

- Les entreprises multinationales fournissent très souvent aux membres du groupe un **large éventail de services** notamment d'ordre administratif, technique, financier ou commercial.
- Des services de gestion, de coordination et de contrôle sont également **fournis à l'ensemble des membres du groupe.**
- Ces services peuvent être fournis par :
  - La société mère du groupe
  - Un membre du groupe
  - Un centre de services du groupe



# Types de services intra-groupe

Planification	Assistance pour la production, les achats et la distribution
Coordination	Marketing
Contrôle budgétaire	Recrutement
Conseil financier	Formation
Comptabilité	Protection des incorporels
Audit	Recherche-développement
Services juridiques	Contrôle qualité
Affacturage	Eudes de marché
Services financiers	Services informatiques



# Types de services intra-groupe

---

Les services intra-groupe incluent:

- Des services généralement **exécutés en interne** (ex: contrôle financier, conseil financier, formation du personnel) ;
- Des services qui peuvent être **externalisés** à des entreprises indépendantes (ex: services juridiques et comptables).



## Dispositifs type

---

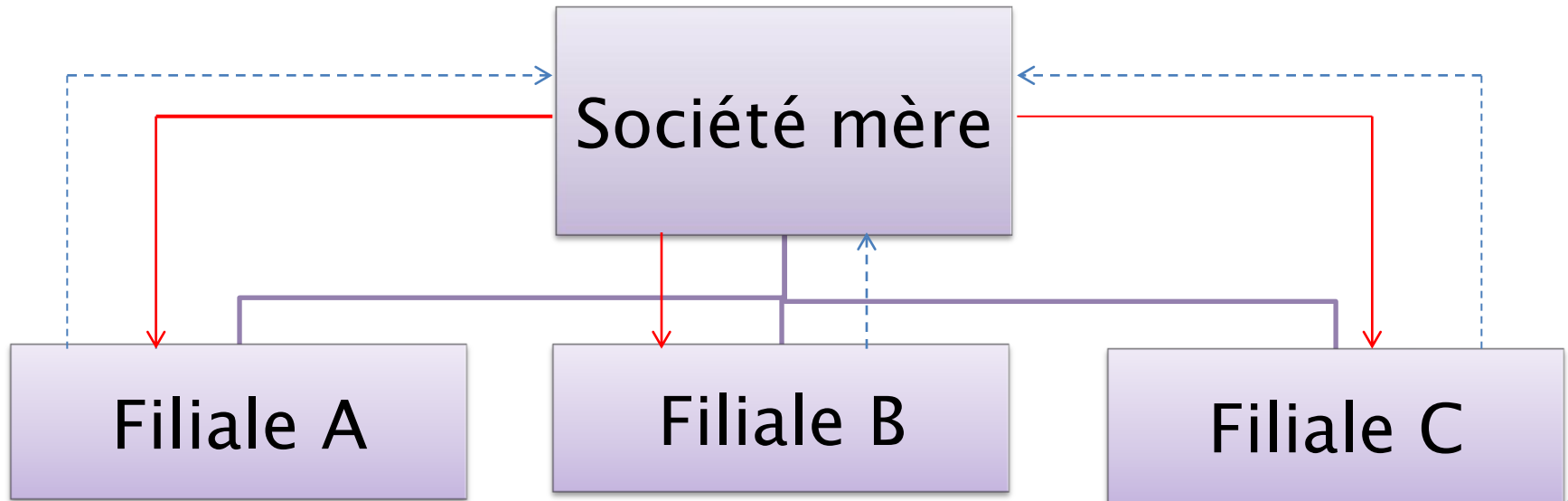
- Contrat de services conclu avec la société mère du groupe ;
- Contrat de services conclu avec un centre de services du groupe ;
- Accord de répartition des coûts.



# Contrat de services conclu avec la société mère du groupe

Les services fournis par la société mère sont souvent refacturés sans marge de manière à couvrir uniquement les coûts supportés (ex: conseils financiers, services juridiques, planification).

- fourniture de services
- - - frais de gestion (« management fees »)

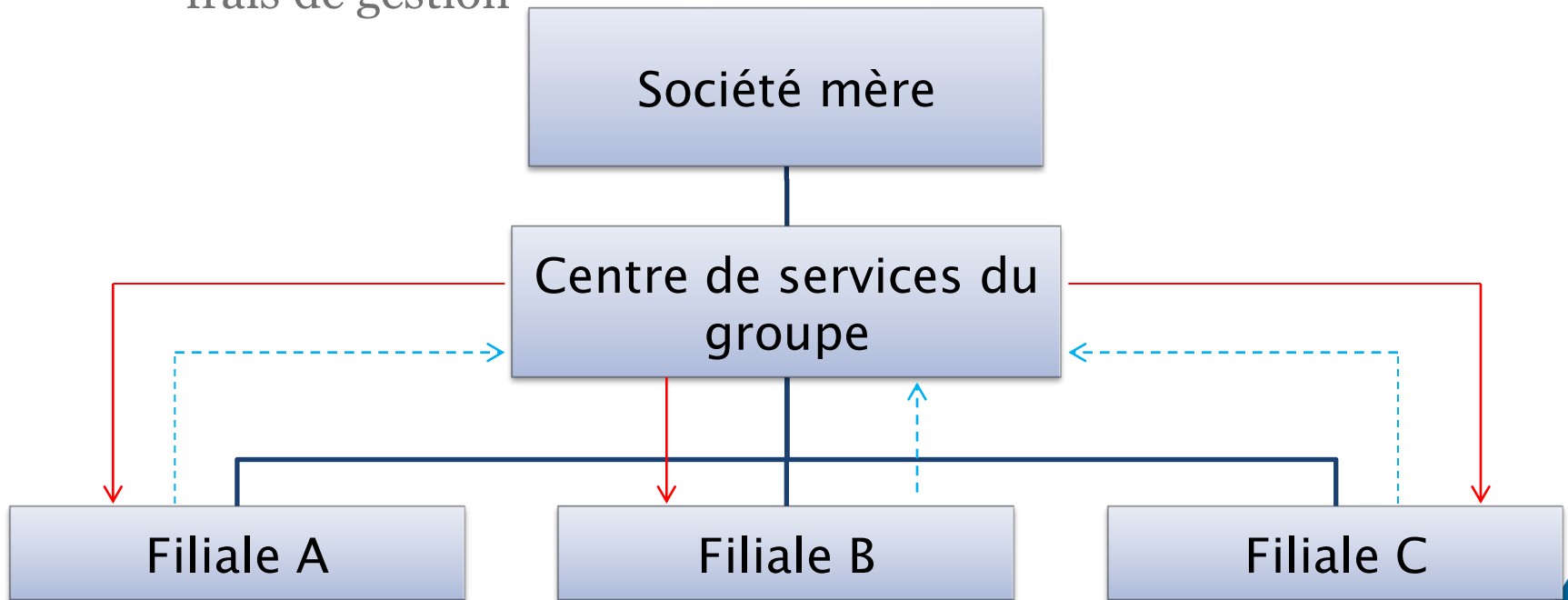




# Contrat de services conclu avec un centre de services du groupe

Les services fournis par un centre de services du groupe sont généralement **refacturés avec une marge**, selon la méthode du coût majoré (ex: services informatiques, R&D, financement, gestion de trésorerie, comptabilité).

- fourniture de services
- - - frais de gestion





# Accord de répartition des coûts

---

- Un accord de répartition des coûts (ARC) est un accord cadre qui permet à des entreprises de **partager les coûts et les risques** de la production ou de l'obtention de biens, services ou de droits et de **déterminer la nature et la portée des intérêts de chaque participant** dans ces biens, ces services ou ces droits (*cf. Chapitre VIII des Principes Directeurs de l'OCDE*).
- La part des avantages escomptés de l'accord revenant à un participant correspond à sa **part dans le total des contributions à l'accord**.
- Les ARC les plus répandus sont ceux conclus en vue **d'activités de recherche-développement**.



## 2 questions principales

---

1. Un service intra-groupe a-t-il été fourni au profit d'un membre du groupe?
2. Si oui, le prix du service intra-groupe est-il conforme au principe de pleine concurrence?



# 1. Identification des services intra-groupe rendus

---

- Le service fourni présente-t-il pour le membre du groupe un **intérêt économique ou commercial** renforçant sa position commerciale?
- Dans des circonstances comparables, une entreprise indépendante aurait-elle été disposée à payer une autre entreprise indépendante pour exécuter le service ou à exécuter elle-même le service en interne? **Si non, le service n'est pas considéré comme conforme au principe de pleine concurrence.**



# Exclusion de certains coûts

- **Activités d'actionnaires**
  - Coûts se rattachant à la structure juridique de la société mère elle-même (ex: organisation d'AG, frais de fonctionnement du conseil de surveillance);
  - Coûts relatifs aux obligations de la société mère en matière de présentation des comptes et des rapports d'activité;
  - Frais relatifs à la mobilisation des ressources nécessaires à la société mère pour l'acquisition de ses participations.
- **Duplication de services** (double emploi avec une activité de service exercée en interne ou externalisée à un tiers).
- **Association passive:** Une entreprise associée ne bénéficie pas d'un service intra-groupe lorsqu'elle obtient des avantages accessoires qui sont uniquement imputables au fait qu'elle fait partie d'un groupe et non à l'exercice d'une activité spécifique (ex : attribution d'une meilleure cote de crédit du seul fait de l'affiliation au groupe).



# Paiement effectif non déterminant

---

- L'existence d'un paiement effectif est utile mais **ne constitue pas a priori la preuve que des services ont été fournis.**
- L'absence de paiement ne signifie pas nécessairement qu'aucun service n'a été rendu.
- La comptabilisation de « frais de gestion » **ne suffit pas à démontrer que des services ont été effectivement rendus.**



# QUIZZ

<b>Activité</b>	<b>Service intra-groupe</b>	<b>Pas de Service intra-groupe</b>
Administration R&D		
Gestion du risque de change		
Émission d'actions de la société mère		
Protection de la propriété intellectuelle		
Levée de fonds pour de nouvelles acquisitions		
Conseil financier		
Suivi de la trésorerie		
Entretiens de recrutement avec les candidats au poste de directeur d'une filiale		
Obtention d'une cote de crédit plus élevée du fait de l'appartenance à un groupe multinational		



## 2. Détermination de la rémunération de pleine concurrence

---

- Le prix applicable au service intra-groupe est **celui qu'auraient pratiqué et accepté des entreprises indépendantes** dans des circonstances comparables.
- **2 modes de facturation:**
  - L'allocation directe des coûts ;
  - L'allocation indirecte des coûts.



# L'allocation directe des coûts

- Le bénéficiaire effectif du service se voit **facturer directement** la prestation de service.
- Plus grande transparence pour l'administration fiscale car le service fourni et la base de calcul du paiement sont **précisément identifiés**.
- Si les services sont également rendus à des sociétés indépendantes, **application de la méthode du prix comparable sur le marché libre**.
- Exemples:
  - Services de recherche-développement fournis par un centre de R&D à une société spécifique;
  - Services de marketing fournis pour un marché géographique spécifique.



# L'allocation indirecte des coûts

---

- Méthode utilisée lorsqu'on ne peut quantifier autrement que de manière approximative la quote-part de l'avantage procuré aux sociétés concernées.
- Cette méthode consiste à répartir les coûts (qui ne peuvent être imputés directement) entre tous les bénéficiaires, selon une **clé de répartition appropriée**.
- La répartition peut être fondée sur le **chiffre d'affaires**, **les effectifs** ou sur toute autre base.
- Méthode non acceptable lorsque les mêmes services sont rendus à des entreprises associées et à des entreprises indépendantes.



# L'allocation indirecte des coûts: clés de répartition

SERVICES	CLE DE REPARTITION
Marketing	Chiffre d'affaires
Recherche-développement	Nombre d'unités produites (fabricants) / Ventes escomptées
Logiciel de gestion d'entreprise	Nombre de licences
Financement, comptabilité	Total bilan
Recrutement	Effectifs
Paie	Effectifs
Formation	Effectifs
Informatique	Nombre d'utilisateurs informatiques
Charges locatives	Nombre de mètres carrés
Gestion de la flotte de véhicules	Nombre de véhicules



# Prix de pleine concurrence?

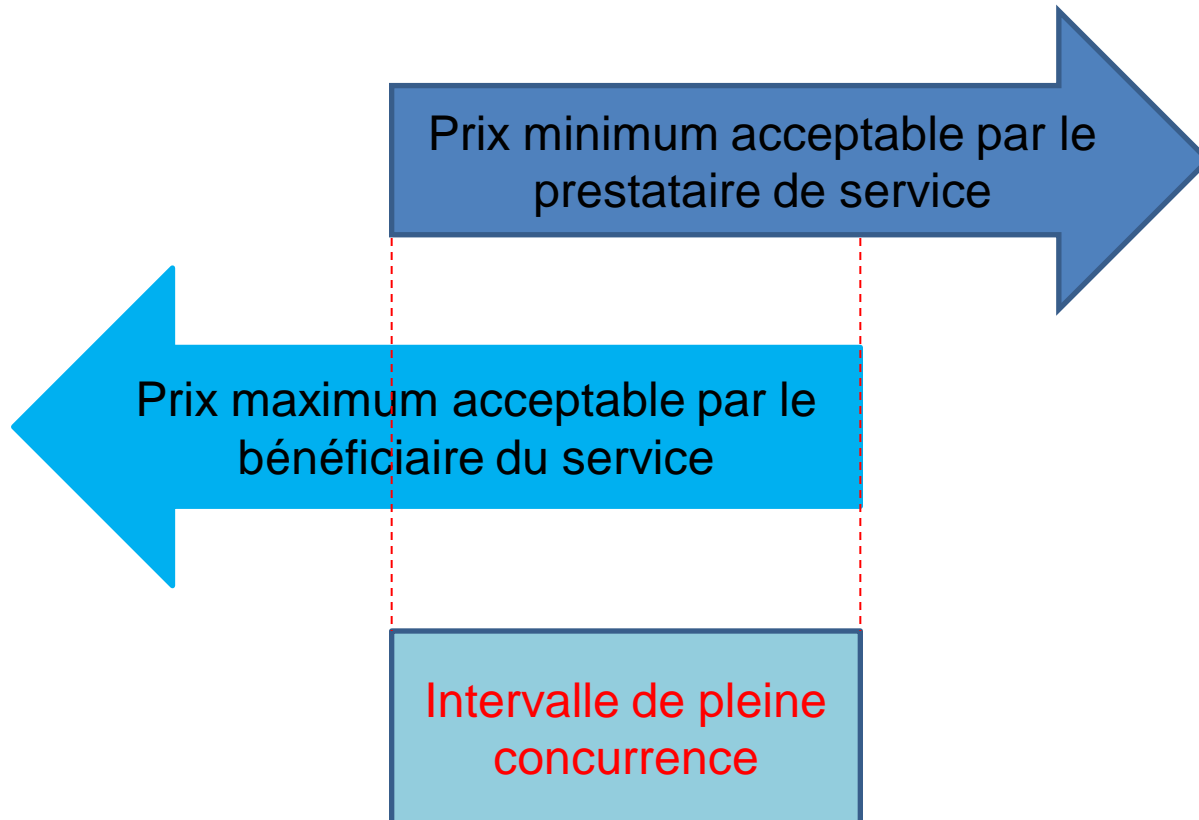
---

- Il convient de se placer du double point de vue du prestataire et du bénéficiaire du service.
- **Prestataire de service:**
  - Combien le service coûte-t-il?
- **Bénéficiaire du service:**
  - Combien le service vaut-il?
  - Combien cela coûterait-t-il d'exécuter le service en interne?
  - Quel prix un prestataire de services indépendant facturerait-il pour le service?



# Prix de pleine concurrence?

## Fixation du prix de pleine concurrence





## Prix de pleine concurrence?

---

Les méthodes de détermination des prix des services intra-groupe :

- Méthode du **prix comparable sur le marché libre** ;
- Méthode du **coût majoré** (ou **méthode transactionnelle de la marge nette fondée sur les coûts**).



# Méthode du prix comparable sur le marché libre

---

- Méthode **la plus appropriée** :
  - Lorsque l'entreprise associée fournit les services à une entreprise indépendante dans des circonstances comparables ou lorsque la société bénéficiaire a déjà bénéficié d'un service similaire fourni par une entreprise indépendante.
  - Lorsqu'il existe un service comparable fourni entre entreprises indépendantes sur le marché du bénéficiaire;
- Exemples :
  - Services de comptabilité
  - Conseil juridique et fiscal
  - Services informatiques



# Méthode du coût majoré

- Méthode applicable **en l'absence de prix comparable sur le marché libre** lorsque la nature des activités, les actifs et les risques sont comparables.
- **L'assiette des coûts est très importante** et souvent plus significative que la marge sur coûts.
- En principe, **application d'une marge sur les coûts**. Toutefois, dans certains cas, il n'y a pas lieu d'appliquer une marge (*Cf. § 7.33 à 7.37 des Principes Directeurs de l'OCDE*).
- Importance de l'analyse fonctionnelle afin de déterminer si l'entreprise associée intervient comme prestataire de services ou comme simple intermédiaire dans la prestation de service: **impact sur le taux de la marge sur coûts**.



# Lignes directrices du Forum conjoint de l'UE sur les prix de transfert

---

- Le Forum conjoint de l'UE sur les prix de transfert a publié en 2011 des lignes directrices relatives aux **services intra-groupe à faible valeur ajoutée**.
- Document consultable à l'adresse suivante:  
[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/resources/documents/taxation/company\\_tax/transfer\\_pricing/forum/c\\_2011\\_16\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/company_tax/transfer_pricing/forum/c_2011_16_fr.pdf)



# Lignes directrices du Forum conjoint de l'UE sur les prix de transfert

---

- **Coûts d'actionnaire :**
  - Liste non exhaustive de coûts d'actionnaires fournie en annexe 2.
- **Clés de répartition :**
  - Liste des clés de répartition fréquemment utilisées.
- **Marge sur coûts :**
  - Généralement comprise **entre 3% et 10%**, tournant le plus souvent autour de 5%.
  - Toutefois, les faits et circonstances de l'espèce peuvent justifier une marge différente.



# QUESTIONS ?

